
Primature

Dakar, le 04/02/2015



Mémoire sur la proposition d'un avenant n° 2 au Contrat N° MCA-S/IWRM/2012/059 entre le MCA Sénégal et le Groupement Egis eau – IDEV Ingénieur Conseil

Marché de Services de Consultants

**CONTRÔLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX A EFFECTUER SUR LES
ADDUCTEURS ET L'EMISSAIRE DU DELTA**

Entre MCA- SENEGAL

Et

Groupement Egis Eau / IDEV-ic

En date du:

Préambule

Le Groupement Egis Eau / IDEV-ic est titulaire d'un marché de Services de Consultants pour le contrôle et la supervision des travaux effectués sur les adducteurs et l'émissaire du Delta pour le compte du Millenium Challenge Account – Sénégal.

Ce marché, à prix forfaitaire, a été signé le 21 décembre 2012 ; sa durée est de trente-deux (32) mois à partir de sa date de commencement fixée au 5 janvier 2013.

Les travaux objet du marché sont répartis en quatre (4) lots, comprenant des ouvrages de nature et de localisation différente.

Pour 3 des 4 lots et pour des raisons de financement, la durée initialement prévue aux différents marchés a été réduite (cf. tableau ci-dessous).

N°	Durée travaux donnés dans le DAO Supervision	Durée travaux conclus dans les Marchés de Construction	Réduction
Lot1	22 mois	22 mois	0 mois
Lot 2	30 mois	26 mois	4 mois
Lot 3	30 mois	26 mois	4 mois
Lot 4	26 mois	20 mois	6 mois

Le lot 1 a été notifié le 21/01/2013 à l'entreprise Conduril ; sa durée contractuelle se terminait le 20/11/2014 mais prorogé au 19/12/2014 pour cause de travaux supplémentaires.

Le lot 2 a été notifié le 21/05/2013 à l'entreprise Conduril ; sa durée contractuelle se termine donc le 20/07/2015. Le chantier accuse à ce jour un retard estimé à un mois (1).

Le lot 3 a été notifié le 28/05/2013 à un groupement Razel/Sogea Satom ; sa durée contractuelle se termine donc le 27/07/2015. Aucun retard n'est constaté à ce jour sur le chantier.

Le lot 4 a été notifié le 10/05/2013 à l'entreprise Eiffage sa durée contractuelle se termine donc le 09/01/2015. Aucun retard n'est constaté à ce jour sur le chantier.

Objet de l'avenant

Le présent avenant est consécutif à:

- La décision de faire un avenant au Contrat du lot 4 pour la réalisation de l'Ouvrage de Bango,
- La nécessité de mobiliser des ressources humaines supplémentaires pour les prestations de supervision.

Il a donc pour objet de contractualiser les incidences sur le marché des éléments décrits ci-après.

➤ Environnement de travail

Il a été décidé la construction d'un ouvrage supplémentaire dit « ouvrage de Bango ». L'environnement de cet ouvrage est sensible : travail à proximité de l'eau, village à traverser, présence d'une prise d'eau potable pour alimenter la ville de Saint Louis, Camp militaire tout près, traversée de troupeaux. Faune aquatique oiseaux migrants (canards). La maîtrise des délais et des coûts sera un enjeu de taille vu le peu de marge de manoeuvre qui reste d'ici la fin du Compact.

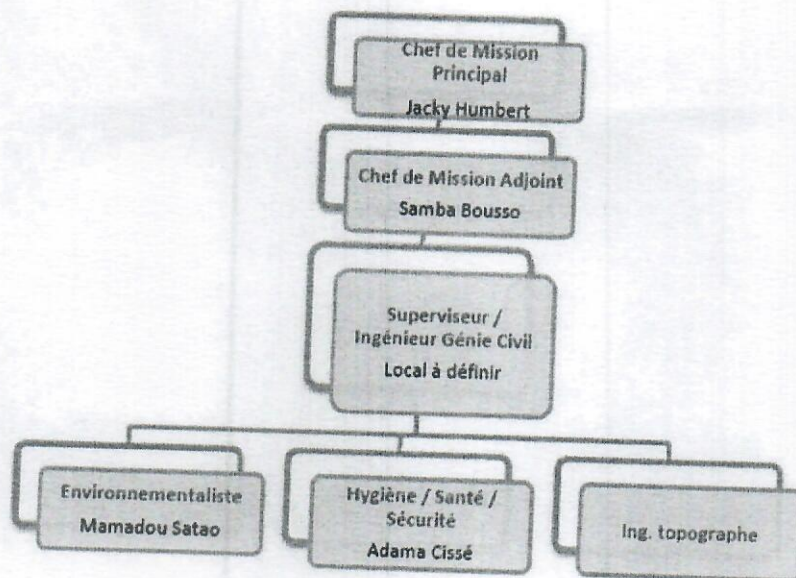
➤ Incidences sur Contrat du Groupement Egis / Idev

Humains

L'incidence au niveau du contrat sera principalement le renforcement des moyens humains pour assurer la supervision des travaux et/ou le prolongement des temps de présences de certains experts clés déjà présents sur site.

En conséquence, il est nécessaire de renforcer l'équipe déployée par le Consultant aussi bien sur le terrain qu'en back-office. Nous proposons de mobiliser en renfort sur l'opération :

- Un Nouvel expert Génie Civil sera mobilisé à plein temps (7 h /m) pour les besoins de cette supervision. Il jouera aussi le rôle de superviseur de chantier, et rendra notamment en charge les tâches les tâches de Rédaction des rapports, Planification, Réunions de Chantier, Attachements, etc.).
- Un Environnementaliste sera mobilisé (2 h/m) dans la foulée de son intervention sur le contrat. Mr Satao devait intervenir jusqu'à la fin du mois de mai 2015. Ainsi, il s'attachera à coordonner les sujets environnementaux dès le démarrage des travaux de Bango, et poursuivra cette tâche de Juin à Août.
- Le Spécialiste Hygiène / Santé / Sécurité est prévu jusqu'à la fin du projet dans le nouveau projet de ventilation. Un mois de son temps sera dégagé pour assurer cette supervision. Ce mois prestation sera étalé sur les 7 mois de supervision.
- Un Ingénieur topographe sera mobilisé pour une durée d'un homme/mois.
- Le chef de mission principal et chef de mission adjoint du lot concerné seront mis à contribution pour le management de l'équipe de supervision de cet ouvrage conformément aux dispositions du contrat de base



Logistique

Afin que les ressources humaines mobilisées en renfort prennent tout leur sens et soient efficaces, il est indispensable que les moyens logistiques correspondant soient déployés en parallèle (véhicules, appareillage de mesure,...).

Il convient donc de prévoir :

- la mise à disposition du véhicule récupéré au niveau du laboratoire du Lot 4 à l'équipe de supervision.

➤ Coût de l'Avenant

Profil	Mois	prix unitaire		Prix total	
		FCFA		FCFA	
Chef de mission principal			PM		
Chef de mission adjoint			PM		
Ingénieur structure	7	3 915 000		27 405 000	
Environnementaliste	2	3 915 000		7 830 000	
Hygiène / sécurité	1	3 915 000		3 915 000	
Ing. Topographe	1	3 915 000		3 915 000	
					43 065 000

Récapitulatif,

	Part USD	Part FCFA
(A) MARCHÉ INITIAL	1 781 649	1 456 856 753
(B) AVENANT n°1	97 500	185 521 250
(C) AVENANT n°2	-	43 065 000
TOTAL (A) + (B) + (C)	1 879 149	1 685 443 003



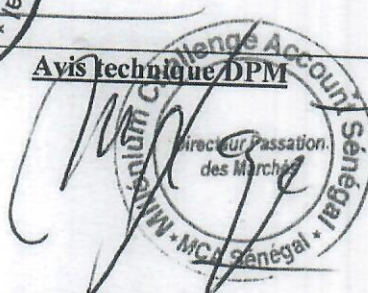
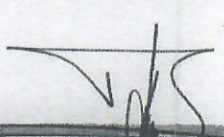

Conclusion et recommandation,

Le coût de l'avenant n°2 à établir pour raisons évoquées au point 2 est de : 43 065 000 F CFA soit 1,8 % du contrat de base

Ce coût a été établi sur la base d'une proposition faite par le Groupement Egis eau / Idev en s'appuyant sur les prix unitaires de chaque expert dans le contrat.

La somme globale des deux avenants (N°1 et N°2) du groupement s'élève à 97 500 Dollars US et 228 586 250 F CFA soit 11,7 % du contrat de base.

La Direction du Projet Irrigation et Gestion des Ressources en eau recommande de procéder à l'élaboration d'un avenant N° 2 pour la prise en charge des coûts additionnels liés à la supervision des travaux. La prise en charge de ce montant pourra s'effectuer au niveau de provisions issues de l'accostage des travaux.

<p>Etabli par la D IWRM</p> 	
<p>Avis technique DAF</p> <p><i>de Ressources</i></p> 	<p>Avis technique DPM</p> 
<p>Avis Technique Service juridique</p>  <p>Ahmadou TALL</p>	<p>Approbation Directeur Général</p>  <p>Papa Modou NDIAYE</p>